



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121813-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 24

Le 18 décembre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 5

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Arnaud BILLON qui a donné pourvoir à Isabelle APPRIOU, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE.

Secrétaire de séance : Philippe RIVIERE

---

N° D\_2025-12-18-13

**Objet : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 20 février 2025 adoptant le budget prévisionnel 2025,

Vu la délibération du 26 juin 2025 adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu l'avis de la commission en date du 11 décembre 2025,

Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessous.

Cette décision s'équilibre à :

- + 199 657 € en fonctionnement
- + 668 000 € en investissement

Elle prend en compte les éléments suivants :

- Les données transmises par les services fiscaux en novembre 2025 permettant d'actualiser le produit fiscal concernant les taxes directes locales, *cf. détail ci-dessous* ;
- L'ajustement du montant des dotations aux amortissements, *soit la somme de 296 900 € en dépenses*, suite à la mise en concordance de l'inventaire de la ville avec l'actif du service de gestion comptable (SGC) de Morlaix ;

- La réévaluation du montant des travaux en régie à hauteur de 40 000 € ;
- Le versement à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) soit la somme de 53 171 € en 2025.

En fonctionnement, l'équilibre en sus des ajustements de certains articles s'effectue par des ressources supplémentaires de gestion courante, dont + 74 819 € au titre des droits de mutation, par une baisse des charges de personnel (- 80 000 €) et une diminution du virement à la section d'investissement (- 72 966 €).

Ressources fiscales	Compte	Données FDL_nov25	Etat 1259 -2025 (DM1)	Ecart
<b>Produit lié aux taux votés</b>		<b>6 616 672,00 €</b>	<b>6 626 745,00 €</b>	<b>- 10 073,00 €</b>
Dont produit FB	73111	6 489 575,00 €	6 476 023,00 €	13 552,00 €
Dont produit FNB	73111	63 943,00 €	69 518,00 €	- 5 575,00 €
Dont produit TH	73111	63 154,00 €	81 204,00 €	- 18 050,00 €
<b>Produit non lié aux taux votés</b>		<b>1 826 903,00 €</b>	<b>1 817 285,00 €</b>	<b>9 618,00 €</b>
Allocation compensatrice	74833	1 299 708,00 €	1 291 554,00 €	8 154,00 €
Effet coeff correct	73111	527 195,00 €	525 731,00 €	1 464,00 €
<b>Cumul Fiscalité</b>		<b>8 443 575,00 €</b>	<b>8 444 030,00 €</b>	<b>- 455,00 €</b>
Soit cumul au compte	73111	7 143 867,00 €	7 152 476,00 €	- 8 609,00 €
Soit cumul au compte	74833	1 299 708,00 €	1 291 554,00 €	8 154,00 €
<b>Cumul Fiscalité</b>		<b>8 443 575,00 €</b>	<b>8 444 030,00 €</b>	<b>- 455,00 €</b>

Concernant la section d'investissement, l'équilibre de la section s'effectue principalement de la manière suivante :

- Inscription de crédits supplémentaires (296 900 €) pour des opérations d'ordre liées à la mise en concordance de l'inventaire de la ville avec l'actif du service de gestion comptable (SGC) de Morlaix ;
- Par un emprunt supplémentaire de 444 066 € permettant d'augmenter les crédits en investissement et notamment de couvrir les surcoûts de maîtrise d'œuvre suite à la fixation du coût définitif par rapport aux travaux sur l'opération « aménagement des abords de la bibliothèque » (+ 154 800 €) et de rattacher à l'opération la convention avec le SDEF pour la mise en valeur du patrimoine et l'extension de 31 points lumineux aux abords de la bibliothèque (89 375 € part communale).  
 Cet emprunt ne sera pas mobilisé en 2025 compte tenu du calendrier opérationnel des opérations structurantes.

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

**Equilibre en fonctionnement : 199 657,00 €**

Dépenses fonct	Compte	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2	Commentaire
Rémunération principale titulaires	64111	2 890 900,00 €	-42 000,00 €	2 848 900,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
SFT, indemnité de résidence titulaires	64112	50 700,00 €	-1 000,00 €	49 700,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
NBI titulaires	64113	23 900,00 €	-500,00 €	23 400,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
Autres indemnités titulaires	64118	939 900,00 €	-14 000,00 €	925 900,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
Cotisations à l'URSSAF	6451	605 900,00 €	-8 500,00 €	597 400,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
Cotisations aux caisses de retraite	6453	953 000,00 €	-14 000,00 €	939 000,00 €	Economies sur les dépenses de personnel
Degrèvement de TFNB_jeunes agriculteurs	7391111	1 000,00 €	-8,00 €	992,00 €	Degrèvement TFNB en faveur jeunes agriculteurs
Reversements conventionnels de fiscalité	739215	38 600,00 €	-27 400,00 €	11 200,00 €	Partage de la croissance du foncier bâti_ZAE
F.P.I.C.	7392221	0,00 €	53 131,00 €	53 131,00 €	Reversement du FPIC à la CCPL
Dot. Prov. risques & charges fonctionnement	6815	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	CET (10 000 €), litiges et contentieux (20 000 €)
Virement prév. à la section d'investissement	.023	6 019 090,66 €	-72 966,00 €	5 946 124,66 €	Virement prévisionnel section d'investissement
Dot. Amort. Immo. Incorp. & corporelles	6811_.042	903 100,00 €	296 900,00 €	1 200 000,00 €	Mise en concordance Inventaire/Actif
<b>vérif. cumul dépenses de fonctionnement</b>		<b>12 426 090,66 €</b>	<b>199 657,00 €</b>	<b>12 625 747,66 €</b>	
Recettes fonct	Compte	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2	Commentaire
Coupes de bois	7022	0,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	Recettes supplémentaires produits des services
Concession dans les cimetières	70311	13 000,00 €	7 900,00 €	20 900,00 €	Recettes supplémentaires produits des services
Remboursements de frais par des tiers	70878	7 800,00 €	3 700,00 €	11 500,00 €	Recettes supplémentaires produits des services
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	73212	60 000,00 €	600,00 €	60 600,00 €	DSC 2025
Impôts directs locaux	73111	7 152 476,00 €	-8 609,00 €	7 143 867,00 €	produits de la fiscalité directe locale
Autres contributions directes (rôles suppl.)	73118	0,00 €	7 514,00 €	7 514,00 €	produits de la fiscalité directe locale
Taxe communale additionnelle (Dr Mutation)	73123	300 000,00 €	74 819,00 €	374 819,00 €	Droits de mutation
Dotation de solidarité rurale (DSR)	741121	537 598,00 €	11,00 €	537 609,00 €	DSR 2025
Particip_Etat	74718	6 412,00 €	25 788,00 €	32 200,00 €	dont 20 328,13 € service public petite enfance
Particip_Départements	7473	30 000,00 €	2 500,00 €	32 500,00 €	
Particip_Autres communes	74748	62 300,00 €	-6 700,00 €	55 600,00 €	
Particip_CCPL	74751	0,00 €	4 180,00 €	4 180,00 €	Moi les mots 2023 (2 500 €) & Geek 2024 (1 680 €)
Alloc comp	74833	1 291 554,00 €	8 154,00 €	1 299 708,00 €	produits de la fiscalité directe locale
Excédents des budgets annexes (BA)	75821	0,00 €	27 800,00 €	27 800,00 €	Transfert excédent_BA lotissement Kervignounen
Production immobilisée	722_042	130 000,00 €	40 000,00 €	170 000,00 €	Travaux en régie
Quote-part subv. D'invest. Virées au résultat	777_042	2 500,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	Quote-part subv. D'invest. Virées au résultat
<b>vérif. cumul recettes de fonctionnement</b>		<b>9 593 640,00 €</b>	<b>199 657,00 €</b>	<b>9 793 297,00 €</b>	

**Equilibre en investissement : 668 000,00 €**

Invest dépenses	Opé/compte	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
Eclairage public	231	372 131,60 €	5 500,00 €	377 631,60 €
Allée de la croix	253	450 000,00 €	20 000,00 €	470 000,00 €
Aménagement abords de la bibliothèque	250	1 500 000,00 €	600 000,00 €	2 100 000,00 €
Subv. D'invest. Transf. au résultat_Départ.	13913_040	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Bâtiments scolaires_travaux en régie	21312_040	36 000,00 €	11 000,00 €	47 000,00 €
Autres bâtiments publics_travaux en régie	21318_040	94 000,00 €	29 000,00 €	123 000,00 €
<i>vérif. cumul dépenses d'investissement</i>		2 452 131,60 €	668 000,00 €	3 120 131,60 €

Invest recettes	Compte	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
Virem prev sect fonct	021	6 019 090,66 €	-72 966,00 €	5 946 124,66 €
Amort._Install, mat&outil tech_autr réseaux	281538_040	64 000,00 €	116 900,00 €	180 900,00 €
Amort._Autres immob. Corporelles_’autres	28188_040	192 000,00 €	180 000,00 €	372 000,00 €
Emprunt	1641	3 952 722,09 €	444 066,00 €	4 396 788,09 €
<i>vérif. cumul recettes d'investissement</i>		10 227 812,75 €	668 000,00 €	10 895 812,75 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Approuve la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2025 équilibrée à :**

**+ 199 657 € en fonctionnement**

**+ 668 000 € en investissement**

- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.**

Landivisiau, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

